NOTE D'EXPLICATION

Pour remplir correctement le dossier en ligne, nous vous conseillons de lire attentivement cette note.

Votre demande de subvention municipale est soumise à 2 pré-requis :

- **1.** vous devez disposer d'un compte sur le site de la Ville https://www.ville-isle-adam.fr/user
- **2.** vous devez avoir votre fiche Association entièrement remplie et vous assurer que toutes les pièces justificatives ont été fournies.

Dans « Mon espace Association » / Mon espace / Modifier ma fiche association – Onglet Modifier

Fiche association:

Dans la fiche Association, remplir soigneusement les champs obligatoires suivants :

- Nom de l'association
- Coordonnées : Adresse, courriel, téléphone
- Présentation : Activité, description, personne à contacter
- **Administration et juridique** : SIRET, Code APE, n° WALDEC, composition du bureau, personnel de l'association, président(e), nombre d'adhérents¹, description et tarifs des activités proposées
- **Documents juridiques**: RIB, date de la dernière assemblée générale, télécharger le procès-verbal de la dernière assemblée générale, télécharger les réalisations de l'année écoulée et les projets de l'année à venir, télécharger le budget prévisionnel², le compte de résultats et le bilan²
- **Subvention** : Détailler les subventions obtenues autres que municipales, le montant de la subvention demandée pour 2020 et l'avis motivé.
 - Nous vous recommandons de **préparer soigneusement** les pièces justificatives.
 - N'oubliez pas, dans votre fiche Association, de bien détailler tous les champs notamment le champ Description : les activités, les tarifs et le public concerné
 - Des modèles vous sont fournies à cette adresse: https://www.ville-isle-adam.fr/vie-associative/demande-de-subvention dans l'onglet Documents à droite de l'écran. Téléchargez ces modèles et remplissez ceux qui vous intéressent².
 - La fiche modèle concernant les adhérents et les aides doit impérativement être remplie, quelle que soit l'association¹.
 - Le bilan des projets réalisés et la proposition des projets pour l'année 2020 peuvent être joints sur un document dont le format est libre.

Une fois votre fiche Association renseignée, vous pouvez faire votre demande de subvention en remplissant le formulaire à cette adresse : https://www.ville-isle-adam.fr/vie-associative/demande-de-subvention

Si vous ne disposez pas de compte ou en cas de problèmes éventuels de connexion, contactez le service communication au 01.34.08.19.06 ou par mail <u>e.margaritta@ville-isle-adam.fr</u>, pour toutes demandes concernant les demandes de subvention contactez le secrétariat de la Direction Générale des Services au 01.34.08.19.52 ou par mail <u>s.guerard@ville-isle-adam.fr</u>

COMPTES ANNUELS

L'imprimé n'est pas à utiliser obligatoirement si l'association rend des comptes **conformément au plan comptable.** Les lignes pointillées peuvent être utilisées pour détailler les comptes (exemple : frais d'activité, frais de secrétariat,...).

COMPTES DE RÉSULTATS ET BUDGET PRÉVISIONNEL:

<u>CHARGES</u>: Ensemble des frais supportés par l'Association au cours de l'exercice y compris les sommes non payées en fin d'exercice (voir bilan).

- **Achats**: comptabiliser dans ce compte les achats de fournitures pour les activités, les fournitures administratives, les marchandises.
- **Autres charges externes**: locations de salle ou de matériels entretien et réparation, assurances, honoraires, publicité, frais de transport, frais postaux, frais de missions et réceptions, téléphone.
- Impôts et taxes : versés à l'Etat et aux Collectivités Locales.
- Charges de Personnel: Ensemble des rémunérations versées au personnel salarié de l'association et des cotisations sociales afférentes.
- **Cotisations** : essentiellement les cotisations versées par l'association, aux organismes de rattachement.
- Charges Financières : Agios bancaires et intérêts d'emprunt.
- **Charges Exceptionnelles** : peut enregistrer une charge revêtant un caractère exceptionnel (exemple vol d'espèces).

PRODUITS: Ensemble des recettes faites par l'association durant l'exercice y compris les sommes encore dues (voir bilan).

- **Ventes, Prestations** : ce compte enregistre les recettes apportées par les adhérents pour les prestations participation à une activité, une sortie ... Les ventes consenties aux adhérents.
- Subventions: détailler les subventions obtenues par les différentes Collectivités Locales.
- **Autres Produits de Gestion Courante** : Regroupe essentiellement les cotisations statutaires (adhésion annuelle) versées par les adhérents. (Eventuellement ce compte enregistre la valorisation du Bénévolat et des aides en nature si elle est pratiquée par l'association).
- **Produits Financiers** : Revenus de valeurs mobilières (SICAV,...) ou intérêts de livrets d'épargne.
- **Produits Exceptionnels**: Ceux-ci seront, par exemple, les dons exceptionnels.

BILAN:

ACTIF: Tout ce que l'association possède.

- **Report à nouveau (déficit**) : utiliser cette ligne uniquement si le cumul des résultats précédents est un déficit.
- **Perte sur l'exercice** : report du résultat des comptes de l'exercice si celui-ci est déficitaire.
- **Produits à recevoir** : sommes dues à l'association (*cotisations, subventions, ...*). Ces sommes sont portées en produit dans les comptes de résultats.
- Valeurs mobilières : valeur à la fin de l'exercice de l'ensemble des sommes placées (SICAV, bons du trésor, ...).
- Comptes bancaires : solde des divers comptes bancaires de l'association dont livret épargne.
- Caisse: montant des espèces en caisse.

PASSIF: Tout ce que l'association doit.

- Report à nouveau (gains): ce compte enregistre le cumul des exercices passés si celui-ci est un gain.
- Gain sur exercice : report du gain trouvé aux comptes de résultats.
- **Sommes à payer** : regrouper ici les sommes dues aux fournisseurs ou prestataires qui ont été passées en charges de l'exercice.